Restauration

Le « titre alimentation » au service de votre pouvoir d'achat

Avril 2023 – IL – Orange France Siège

Le Covid a mis en lumière le changement de nos habitudes concernant la pause déjeuner. Une partie du personnel ne veut plus consacrer une heure à table, préfère raccourcir le temps de partir chez lui plus tôt. Une autre en télétravail déjeune donc à leur domicile. Une autre partie face à l'augmentation des couts dans la restauration collective préfèrent venir avec sa « gamelle », etc.

Un marché qui évolue

Face à ces changements, de nombreuses nouvelles offres pour déjeuner sont apparues : food trucks, multiplication de la vente à emporter, livraison sur site via les plateformes, frigos connectés… mettant à mal la restauration collective en entreprise.

Les grands acteurs multiplient les fermetures (même Orange n'est pas épargnée plus de 40 cantines sont en cours de fermeture faute de fréquentation) et les licenciements. La qualité est en baisse dans plus des deux tiers des restaurants collectifs.

La Direction s'est enfermée dans un déni de cette transformation et pour cause. Les décideurs de la politique de restauration du groupe ont été surpris à détourner massivement le budget dont ils avaient la gestion. Malgré leurs nombreuses condamnations civiles, ils poursuivent le pillage de ce budget. L'URSSAF vient une nouvelle fois de les condamner. Aucun ne sera sanctionné.

Fort de ces constats, la CFE-CGC Orange, là où elle est majoritaire a fait le choix courageux de rompre avec un système corrompu et vérolé. Elle a mis en place les Titres Restaurants pour Tous, devenus depuis peu des « titres alimentation » puisqu'ils permettent d'acheter n'importe quel produit alimentaire dans les supermarchés.

Le titre alimentation un moyen de paiement au service du pouvoir d'achat

A OFS, votre CSE propose la subvention maximum pour 2023 depuis l'ouverture des droits **finance ainsi vos dépenses alimentaires à hauteur de 60%** dans la limite légale des 6,50€.

Avec son augmentation de 14% en début d'année, cette solution permet de toucher pour chaque jour de travail une subvention, soit au total 1 352 euros pour 208 jours travaillés.

Vous pouvez vous en servir pour manger le midi dans les restaurants, les RIE, les boulangeries, les snacks… mais aussi pour faire vos courses alimentaires dans la limite de 25 € par jour dans les supermarchés et les hypermarchés ainsi que sur les plates-formes de livraison de courses et de repas. Il est devenu universel et permet de vous délivrer une subvention par jour de travail (ce qui est impossible à garantir simplement avec une subvention dans un restaurant d'entreprise).

Mieux il permet à chaque salarié de recevoir la même somme et garantit donc l'égalité quels que soient vos choix de repas. **Il est accepté partout sauf dans les cantines Orange qui préfèrent être en situation de quasi-fermeture du fait du manque de fréquentation** que d'accepter les collègues de sociétés externes qui pourraient y manger et qui n'ont pas de subvention dans les restaurants de l'entreprise.

Dans une cantine Orange, on ne mange pas, on paye le loyer !

Vous avez été nombreux à constater que les prix réels, ceux facturés aux externes, des cantines Orange sont abracadabrants. Et pour cause la Direction refacture les loyers qui devraient être gratuits. Ce qui fait que les restaurant Orange sont aujourd'hui systématiquement les plus chers du marché.

La Direction entend piller le budget de la restauration (92 millions d'euros/an) et veut imposer sa délégation de gestion. Le CSE a décidé de se joindre à la plainte pénale. Un juge d'instruction vient d'être nommé. Des mises en examen sont à prévoir. C'est pour cela qu'elle multiplie les actes d'hostilité vis-à-vis des personnels d'OFS.

Face à la direction qui s'obstine à prendre les salariés en otage, le CSE se bat pour trouver des solutions alternatives

Ainsi elle a refusé que les salariés OFS basés sur le site de PESSAC puissent accéder à la cantine Orange de manière subventionnée alors qu'elle avait donné son accord lors de la séance de CSE du 27 octobre 2022.

La Direction a aussi fait le choix de lui refuser la possibilité de pouvoir reprendre la gestion directe du restaurant situé au rez-de-chaussée du bâtiment E d'Orange Village qu'elle avait fermé depuis mars 2020. Elle a préféré le réouvrir et réserver l'accès subventionné à tous les salariés d'Orange à l'exception des ceux d'OFS et de SCE.

Sur Sophia-Antipolis, contre l'avis unanime des élus, elle décide de faire déménager les salariés d'un site disposant d'un restaurant inter-entreprise vers un site sans aucune solution de restauration, que ce soit sur place ou à proximité.

Consterné par une telle violence sociale, le CSE OFS a mis en place une offre de restauration sous forme de « frigos connectés » à destination des salariés de ce site mais aussi des autres sites "sanctionnés" par la direction de l'entreprise : Pessac, Valbonne, Eysines...

Et pendant ce temps-là, les dérives de gestion des cantines Orange par la Direction perdurent : frais d'admission ubuesques, facturation des loyers dans le prix du repas, refus d'accepter le paiement en TR, salariés sanctionnés suite à des erreurs de gestion de la part de la Direction… **Un prix de 35 euros dans certaines cantines Orange est-raisonnable ?**

Le CSE continue également de développer son réseau de partenariat inter-entreprises en signant des conventions d'accès subventionnés aux RIE/RIA sur la quasi-totalité des sites où sont localisés les personnels qui lui sont rattachés. A ce jour, plus de 110 restaurants sont accessibles à tous les salariés OFS.

200€ en mars et 700€ en avril d'où vient l'argent ?

Votre CSE, géré par les élus de la CFE-CGC Orange, s'est toujours battu pour avoir une gestion exemplaire et redistribuer le plus d'argent possible à ses ayants droits. C'est ainsi qu'il a non seulement fait chuter les frais de gestion sous la barre des 0,5% en redistribuant au travers d'un système transparent ce budget qui vous revient. Il a aussi gagné un nombre conséquent de procès face à l'entreprise qui souhaite désormais compliquer le fonctionnement de votre CSE dans le but de continuer le pillage d'un budget essentiel, celui de la restauration, tant la CFE-CGC Orange que le CSE ont attaqué l'entreprise sur sa gestion illégale de votre argent délégué au système mutualisé (procès en cours).

D'autres syndicats clament que l'argent distribué est de leur fait mais ils mentent car leurs élus ont systématiquement voté contre les procédures qui ont permis la récupération de ces budgets… comment pourraient-ils être à l'origine de ces distributions alors qu'ils étaient contre l'action de le récupérer ?

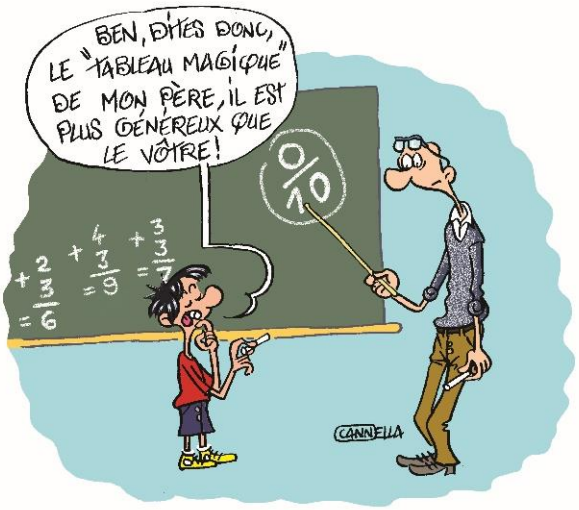

La CFE-CGC Orange a promis en début de mandature de garantir votre pouvoir d'achat globalement et ce qu'elle ne peut reverser dans des cantines fermées à nos subventions vous revient bien entendu dans les autres Activités Sociales et culturelles. En finançant majoritairement le système des titres alimentation, vos élus tiennent un budget (contre 15 millions de perte sur la mandature pour le système mutualisé, refinancés par l'entreprise) et vous garantissent une subvention par jour travaillé.

En redistribuant le résultat des gains de procès et de transactions sur la durée de la mandature, le CSE a pu trouver des solutions de restauration complémentaires partout où l'entreprise l'a laissé agir. Il manque de nombreuses solutions encore en suspens au bon vouloir et au rythme de l'entreprise. Espérons que le reste du business ne soit pas géré comme la restauration.

Vos correspondants

Xavier PODEVIN	06 87 60 86 75
Chantal PIN	06 88 24 92 59
Laurence CLOIX	06 42 30 19 46
Michel CARLIER	06 79 54 28 98

CFE CGC Ensemble groupe Orange

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : ***bit.ly/abtCFE-CGC***

tous vos contacts : ***bit.ly/annuaireCFECGC***